

Le 15 janvier 2026

Information relative à la solution FEI « HorseApp » pour l'enregistrement des vaccinations

Le système d'enregistrement des vaccinations via l'application de la Fédération Équestre Internationale (FEI) « HorseApp » est déployé depuis février 2025. Le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires et l'Association Vétérinaire Equine Française ont fait savoir à la FEI que les modalités d'accès à l'application en vue de saisir des données présentent le défaut majeur de l'absence d'authentification sécurisée de la personne qui se connecte, en l'espèce elles ne garantissent pas que cette personne est bien un docteur vétérinaire habilité à exercer la médecine et la chirurgie des animaux en France. Ce défaut emporte des conséquences, tout particulièrement en matière de certification de la vaccination des équidés.

À l'issue de concertations approfondies entre le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV), la Fédération Équestre Internationale (FEI), la Fédération Française d'Équitation (FFE) et l'Association Vétérinaire Equine Française (AVEF), la FEI s'est engagée à développer une version adaptée de son application, corrigéant ce défaut majeur.

Ces évolutions techniques seront mises en œuvre **au début de l'année 2026**. Une fois ces ajustements réalisés, l'application « HorseApp » sera considérée conforme aux exigences de certification auxquelles les vétérinaires habilités à exercer en France sont soumis.

Précisions importantes :

- Actuellement, lorsque les vaccinations d'un cheval ne sont pas enregistrées dans l'application, un e-mail automatique de sanction est adressé aux personnes responsables. Aucune amende ne sera appliquée tant que les développements informatiques ne seront pas finalisés.
- Dans l'attente de cette mise en conformité, les vétérinaires exerçant en France sont invités à la plus grande prudence quant à la robustesse des données exposées par l'application « HorseApp » de la FEI et aux potentiels manquements au code de déontologie vétérinaire auxquels ils s'exposent en renseignant cette application.

**Conseil national
de l'Ordre des vétérinaires**

**Docteur vétérinaire Jacques GUÉRIN
Président**

**Association Vétérinaire
Equine Française**

**Docteur vétérinaire Hameline VIREVIALLE
Présidente**